

Forum du CNDPF

Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale



L'accompagnement éducatif budgétaire :
l'enfant, sa place, sa protection

L'accompagnement éducatif budgétaire : l'enfant, sa place, sa protection

Soutenir, accompagner une famille dans l'aide à la gestion du budget n'a pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, pour but d'atteindre un équilibre budgétaire mais d'atteindre, à travers celui-ci une véritable protection des enfants qui sont impliqués bien malgré eux dans ces situations parfois si difficiles. C'est bien cette protection qui donne sens à l'accompagnement et pour cela à l'intervention de travailleurs sociaux chargés de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ou de mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale

Mais lors de ces rencontres quelle place et quelle écoute de l'enfant ? Cette protection de l'enfant passe aussi le recueil de sa parole et cette démarche n'est sans doute pas facile... Cette parole comment est-elle traitée ? L'enfant peut-il concourir à sa protection ?

Quelle est la place de l'enfant aujourd'hui dans notre société ? Quel investissement social et parental existe-t-il envers les enfants ? Ainsi au travers des évolutions politiques, sociologiques et culturelles, nous pouvons observer une place différente suivant les époques mais aussi suivant les milieux sociaux et culturels. De même le champ de la protection de l'enfance a lui aussi évolué, la place faite aux enfants dans les dispositifs d'aide ainsi que celle de leurs parents s'est modifiée, s'est instituée. Comment répondre aux besoins de l'enfant dans un contexte de difficultés ?

Ces parents contraints, soit par la précarité, la pauvreté, soit par l'accueil de leurs enfants à l'ASE, expriment une parentalité « empêchée », réduite bien souvent à l'urgence du moment où à la décision d'un magistrat. Cette parentalité peut-elle s'extraire des inégalités ? Peut-elle s'exprimer différemment ?

Mais la situation de l'enfant et plus globalement de la famille concernée est à analyser et à comprendre dans un contexte culturel qui confère à l'argent un statut variable selon les histoires et les milieux. Ainsi la culture du pays ou l'histoire familiale peut évoquer des habitudes particulières, parfois surprenantes ou divergentes. Comment prendre en considération ces pratiques culturelles dans les actes éducatifs ? Quelles différences et quelles analogies entre les différentes cultures, qui nuancent le travail d'accompagnement effectué ?

La manière dont les parents exercent leur fonction parentale découle de tout cela et vient déterminer la place et la vulnérabilité de l'enfant. Pour certains, en situation de handicap par exemple, une double vulnérabilité les expose encore plus et demande une protection d'autant plus importante.

L'accompagnement budgétaire est donc à situer, au sein des différents dispositifs complémentaires de protection de l'enfance, pour qu'il serve de socle à l'accompagnement éducatif et permette de protéger l'enfant...

Bérengère Tailleux et Michel Billé.

Jeudi 3 octobre (sous réserve de modifications)

- 09 h 00 : **Café d'accueil - Emargement**
- 09 h 30 : **Introduction : Laurence SCHEIBEL** – Présidente du CNDPF & Représentant(e) du ministère chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (*sous réserve*) et **Didier TRONCHE** - Président de la CNAPE
- Fil rouge :** **Michel BILLÉ** – Sociologue & **Bérengère TAILLEUX** – Ex-présidente du CNDPF
La journée sera illustrée par PAVO – Dessinateur
- 10 h 00 : **Evolution de la place de l'enfant : François de SINGLY** - Sociologue
- 10 h 45 : **Recueillir la parole de l'enfant : Véronique ROUX et Maximilien BACHELART** - Psychologues
- 11 h 30 : **Questions de la salle**
- 12 h 00 : REPAS**
- 14 h 00 : **Comment répondre aux besoins de l'enfants dans un contexte de difficultés :**
Juliette BARONNET – Sociologue – urbaniste -
- 15 h 00 : **Pause**
- 15 h 15 : **De la parentalité empêchée à la parentalité ajustée : Gaëlle GUERNALEC LEVY** – Directrice du Site PAPOTO.fr
- 16 h 00 : **L'importance du recueil de la parole de l'enfant** – Mme **LEQUEUX**– Défenseur des droits
- 16 h 45 : **Dessinateur humoristique**
- 17 h 00 : **Assemblée générale et Conseil d'Administration**

Vendredi 4 octobre (sous réserve de modifications)

- 08 h 45 : **Accueil**
- 09 h 00 : **Retours de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration**
- 9 h 15 : **Argent – familles - cultures : Clair MICHALON** – Consultant spécialisé dans les relations interculturelles
- 10 h 15 : **L'argent support d'une pratique éducative de la protection de l'enfant :** table ronde **Johann RUOCCO** –1^{er} Vice-Président chargé des fonctions de Juge des Enfants au TJ de Béthune et **deux familles accompagnées de professionnelles de l'UDAF 91**
- 11 h 00 : **Pause**
- 11h15 : **Double vulnérabilité : enfant protégé – enfant porteur de handicap – parents en difficultés :** **Pauline De La LOSA** – CNAPE
- 12h 00 : **Conteur : Malek BOUKERCHI**
- 12 h 15 : REPAS**
- 13 h 30 : **La Vie des Régions** – Retours des actions menées & thématiques
- 14 h 15 : **Décloisonnement des politiques en protection de l'enfance :** **Anne DEVREESE** - Présidente du CNPE
- 15 h 00 : **Conteur : Malek BOUKERCHI**
- 15 h 15 : **Politiques publiques :** **Pierre-Alain SARTHOU** – Directeur général de la CNAPE
- 16 h 00 : **Conclusion et clôture du forum par Michel BILLÉ – Bérengère TAILLEUX - Laurence SCHEIBEL**